



PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 30 mars 2017

Direction départementale  
des Territoires

Madame, Monsieur,

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Les arrêtés relatifs à la chasse notamment l'arrêté d'ouverture et de fermeture doivent être soumis à la participation du public conformément à l'article L.120-1 du code de l'environnement.

C'est dans ce cadre que le présent projet d'arrêté d'ouverture et fermeture de la chasse pour la saison 2017 / 2018 a été élaboré.

Le document présente les dates d'ouverture et de clôture générale et spécifique en fonction des espèces présentes dans le département, éventuellement soumises à plan de chasse ou plan de gestion.

Le projet d'arrêté fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 31 mars au 20 avril 2017. Les remarques émises lors de la consultation seront transmises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) préalablement à la réunion prévue le 25 avril 2017.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des Territoires

Jean GUINARD

